

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

Séance du 29 mars 2010

COMPTE-RENDU

AFFAIRE N° 1	Budget principal de l'exercice 2010 : décision modificative n° 2	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	---	---

Cette décision est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 13.621 € en section d'investissement

Elle permet de réaliser :

- des gros travaux sur le bateau pour 6.820 €
- des travaux dans les logements pour 5.400 €

Le financement de la section d'investissement est assuré par la majoration du prélèvement et la reprise sur les enveloppes de travaux de peinture, soit

- 2.307 € en section de fonctionnement et permet :
 - le réajustement de la subvention au CCAS de - 28.574 €
 - la prise en charge exceptionnelle de frais de transports pour deux associations culturelles (9.200 €)
 - les travaux d'entretien sur le bateau pour 7 760 €

Quant aux recettes, il s'agit principalement de tenir compte des notifications en matière de fiscalité directe et de la dotation forfaitaire.

AFFAIRE N° 2	Vote des taux d'imposition 2010	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

Pour équilibrer le budget primitif, il est indispensable de fixer les taux des trois taxes directes locales pour 2010.

Sachant que les rentrées fiscales nécessaires sont de 6.225.954 euros, et, que les allocations compensatrices s'élèvent à 474.027 euros, le produit fiscal doit être de 5.751.927 euros.

Comme indiqué lors du vote du budget primitif, il est proposé de majorer de 1,2% les taux 2009.

Pour 2010, les taux d'imposition s'élèveront donc à :

- Taxe d'habitation : 21,34%
- Foncier bâti : 30,31%
- Foncier non bâti : 68,89%

AFFAIRE N° 3	Réajustement de la subvention 2010 versée au CCAS	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

Comme le CCAS intègre ces excédents au titre de 2009, il a été décidé par le conseil municipal de diminuer de 28.574 euros sa subvention qui se répartit de la façon suivante :

- Complément de 1.420 euros pour la résidence L. Michel
- Suppression de 25.639 euros pour le foyer Duclos correspondant aux frais de personnel
- Diminution de 4.355 euros pour le CCAS.

Ainsi, initialement de 168.544 euros, la subvention du CCAS est ramenée à 139.970 euros.

AFFAIRE N° 4	Conseil d'exploitation du restaurant sur le lac : désignation d'une personnalité qualifiée	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	---	---

A la suite du départ en retraite de Monsieur Michel MARCETEAU, il a été décidé de désigner Monsieur Marcel LOPEZ pour siéger au sein du conseil d'exploitation en tant que personnalité qualifiée.

Cette nomination sera effective à partir du 1^{er} avril 2010.

AFFAIRE N° 5	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt PLUS relatif à la construction de 8 logements collectifs 10/12 rue St Gobain (rectificatif)	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

Il a été décidé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 73.150 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PLUS destiné à la construction de 8 logements collectifs 10/12 rue St Gobain.

Cette garantie avait déjà été soumise au conseil municipal en juin 2009 ; toutefois, le contrat de prêt Energie Performance n'ayant pas été édité avant le 30/09/2009, les caractéristiques financières du nouveau prêt (PLUS) sont les suivantes :

Montant	Taux	Durée préfinancement	Durée du prêt	Echéances	Taux de progressivité des échéances
Initial : 73.150 €	1,45 %	3 à 12 mois	40 ans	annuelles	0,5 %
inchangé	1,85 %	Pas de préfinancement	Caractéristiques identiques		

AFFAIRE N° 6	Restaurant sur le lac : fixation des tarifs de la nouvelle carte des vins et institution du menu « l'écailler »	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

Il a été décidé de fixer les tarifs de la nouvelle carte des vins et le prix du menu « l'écailler » à 24 euros. (voir documents joints).

Ces tarifs ont été soumis pour avis lors du conseil d'exploitation de l'établissement le 23 mars 2010.

AFFAIRE N° 7	Programmation 2010 de l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret (EPFL) : demande d'intervention pour le secteur d'activité des bords du canal	Rapporteur : Monsieur Pépin
----------------------------	---	--

Afin de pouvoir faire valider notre demande d'inscription concernant l'acquisition des terrains, propriété de Van Leeuwen, situés sur le secteur d'activité des bords du canal, lors de la programmation 2010 de l'EPFL, il a été nécessaire de délibérer afin de préciser les modalités de son intervention : présentation du projet, situation réglementaire, délai de réalisation et durée du portage financier, estimation des domaines.

AFFAIRE N° 8	Convention de mise à disposition avec l'association DI ENZO, zone naturelle des Prés Conins	Rapporteur : Monsieur Pépin
----------------------------	--	--

A la demande de l'association DI ENZO, la commune a décidé de mettre à sa disposition 3 propriétés communales cadastrées AV 101, 102, 103, pour le développement de leur activité équestre.

La présente convention est proposée pour une durée de 10 ans, et résiliable à tout moment.

AFFAIRE N° 9	Avenant de délai de travaux pour l'extension de la salle culturelle du Hangar	Rapporteur : Monsieur Pépin
----------------------------	--	--

Le chantier de la salle culturelle du Hangar devait être fini par les entreprises le **28 février 2010**. Suite aux intempéries et au retard de l'entreprise DRU (Charpente). Le conseil municipal a décidé de prolonger la durée du chantier jusqu'au **5 mai 2010**.

AFFAIRE N° 10	Approbation du compte d'exploitation 2009 de la piscine municipale Auguste Delaune	Rapporteur : Monsieur le Maire
-----------------------------	---	---

Le compte d'exploitation de l'exercice 2009 présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses..... 361 409 euros
- Frais de personnel..... 194 431 euros
- Subvention de fonctionnement de la Ville..... 266 657 euros
- Nombre de jours d'ouverture..... 297 jours
- Prix de revient moyen d'une journée..... 1 216,86 euros
soit une augmentation de 44,07 euros par rapport à 2008
- Montant des recettes encaissées..... 92 169 euros
Soit une augmentation de 636 euros par rapport à 2008

AFFAIRE N° 11	Approbation du compte d'exploitation 2009 du relais assistantes maternelles	Rapporteur : Monsieur Patureau
-----------------------------	--	---

Le compte d'exploitation de l'exercice 2009 présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses.....45.136 €
- Frais de personnel.....26 762 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville..... 34 689 €
- Recettes encaissées..... 10 447 €

Le RAM est éligible à deux aides de la CAF :

- La prestation de service de 40 % des dépenses plafonnées à 45 759 €
- Le contrat enfance (non comptabilisé dans les recettes 2009).

AFFAIRE N° 12	Approbation du compte d'exploitation 2009 des accueils de loisirs municipaux	Rapporteur : Monsieur Patureau
-----------------------------	---	---

Le compte d'exploitation de l'exercice 2009 présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses.....556 821 €
- Frais de personnel.....392 674 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville.....341 767 €
- Nombre de journées de présence des enfants... 14 975 jours
- Prix de revient moyen d'une journée..... 37,18 €
(soit une augmentation de 0,75 € par rapport à 2008 : cette hausse est liée à la chute du nombre de jours de présence - 2 123 jours).
- Participation moyenne des familles..... 6,82 €
(montant supérieur de 1 € par rapport à 2008)
- Prix plafond de la CAF par jour..... 3,57 €

Les recettes encaissées ne tiennent pas compte de la prestation de service CAF versée au titre du contrat enfance 2009.

AFFAIRE N° 13	Approbation du compte d'exploitation 2009 du portage à domicile	Rapporteur : Monsieur le Maire
-----------------------------	--	---

Le compte d'exploitation de l'exercice 2009 présente les résultats suivants :

- | | |
|--|-----------|
| • Montant des dépenses | 162 972 € |
| • Frais de personnel | 46 935 € |
| • Subvention de fonctionnement de la Ville | 3 192 € |
| • Prix de revient moyen d'un repas livré | 7,33 € |
| • Nombre de repas livrés | 22 243 |
| • Montant des recettes encaissées | 159 780 € |

AFFAIRE N° 14	Approbation du compte d'exploitation 2009 du Foyer Paul Marlin	Rapporteur : Monsieur le Maire
------------------------------------	---	---

Le compte d'exploitation de l'exercice 2009 présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses 242 821 €
- Frais de personnel 147 310 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville 146 172 €
- Nombre de jours d'ouverture 221 jours
- Prix de revient moyen d'une journée 1 098,74 €
soit une augmentation de 128,99 € par rapport à 2008
- Montant des recettes encaissées 86 266 €
Soit une augmentation de 2 459 € par rapport à 2008

AFFAIRE N° 15	Approbation du compte d'exploitation 2009 du Foyer Jacques Duclos	Rapporteur : Monsieur le Maire
------------------------------------	--	---

Le compte d'exploitation de l'exercice 2009 présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses 215 316 €
- Frais de personnel 115 866 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville 138 016 €
- Nombre de jours d'ouverture 215 jours
- Prix de revient moyen d'une journée 1 001,47 €
soit une augmentation de 11,18 € par rapport à 2008
- Montant des recettes encaissées 77 299 €
Soit une augmentation de 7 374€ par rapport à 2008

AFFAIRE N° 16	Annulation de la délibération en date du 22 février	Rapporteur : Madame Lander
------------------------------------	--	---------------------------------------

Dans sa séance du 22 février 2010, le Conseil Municipal a mandaté monsieur le Maire pour représenter la Ville, en tant que membre de l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP), à la Conférence internationale de révision du Traité de non prolifération des armes nucléaires qui se tiendra à New-York du 3 au 28 mai 2010 et à laquelle participent de nombreuses autres collectivités. Il a également été décidé, conformément aux textes régissant les mandats spéciaux, que la commune prendrait en charge le voyage, l'hébergement, ainsi que le remboursement des frais occasionnés sur place.

En application du contrôle de légalité, cette délibération a fait l'objet d'un déféré préfectoral visant à son annulation, ainsi que d'une demande de suspension devant le juge des référés qui devrait se prononcer le 8 avril prochain.

Certains des griefs invoqués par l'Autorité Préfectorale pouvaient paraître pertinents et il a semblé opportun d'annuler la décision litigieuse.

AFFAIRE N° 16 bis	Mandat donné à M. le Maire dans le cadre de la participation à la 5^{ème} conférence visant à la révision du Traité de Non Prolifération des armes nucléaires	Rapporteur : Madame Lander
--	--	---------------------------------------

C'est sur la base des grands principes fondamentaux affirmés aux niveaux national et international en faveur de la Paix et de la souveraineté des peuples qu'a été constituée l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP). Cette association, à laquelle la Ville de Châlette sur Loing est adhérente depuis plus de 10 ans, œuvre pour le rayonnement de la Culture de Paix et la non-violence et a donc missionné une délégation pour se rendre à New York afin de participer à la Conférence préparatoire des ONG les 30 avril et 1^{er} mai 2010 et à la 5^{ème} Conférence pour la révision du Traité de Non Prolifération de l'arme nucléaire, du 3 au 28 mai 2010.

Le Conseil Municipal a estimé qu'il était indispensable que la commune soit représentée à cette occasion et qu'elle s'exprime par la voix de son maire.

Le Conseil a donc donné mandat à Monsieur le Maire pour se rendre à New York du 29 avril au 8 mai 2010 et défini de manière claire et précise le mandat spécial qui lui est confié, permettant l'identification de ses missions, notamment pour les manifestations qui précéderont, à partir du 30 avril, l'ouverture officielle de la Conférence internationale, prévue le 3 mai.

De plus, l'assemblée délibérante a rappelé l'engagement de la Ville, depuis plusieurs années et surtout depuis la mise en place en 2009 des nouvelles commissions municipales, en faveur de la Culture de Paix et a mis en exergue les déclinaisons locales de cet axe majeur du projet municipal auquel les habitants sont étroitement associés.

AFFAIRE N° 17	Prise en charge de frais de mission spéciale à Madame Christine Lander pour un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale de l'AFCDRP à Dijon les 25 et 26 mars 2010	Rapporteur : Monsieur le Maire
-----------------------------	---	---

La Ville de Chalette-sur-Loing adhère à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix depuis 1997. Dans ce cadre, les élus châlettois sont amenés à participer à des réunions en lien avec cette association, et organisées hors du territoire de la commune. Ces déplacements entraînent des frais pour les élus que la Ville prend à sa charge.

AFFAIRE N° 18	Modification du régime indemnitaire du personnel communal - filière technique pour la prime de service et de rendement	Rapporteur : Monsieur Berthier
-----------------------------	---	---

A la suite de la parution du décret n°2009-1558 et de l'arrêté du 15/12/2009 relatif à la prime de service et de rendements, il a été nécessaire de procéder à une nouvelle délibération pour intégrer les nouvelles bases juridiques de cette prime.

AFFAIRE N° 19	Création de l'emploi de directeur du pôle communication	Rapporteur : Monsieur Berthier
-----------------------------	--	---

A la suite de la création du pôle communication, il s'est avéré nécessaire de créer un emploi de directeur de ce service afin de mettre en œuvre le plan de communication de la Ville en cohérence avec tous les supports existants ou à venir (Chalette place commune, le site internet, les couvertures événementielles...).

AFFAIRE N° 20	Compte-rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le Maire	Rapporteur : Monsieur le maire
-----------------------------	---	---

Conformément à l'article L.2122-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire a rendu compte au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le conseil lui a confiée par les délibérations du 25 mars 2008, du 17 novembre 2008 et du 25 mai 2009. Il s'agit des décisions n° 12/2010 à n° 21/2010.